

Compte-rendu du Séminaire Néodoc n°2 – 7 juin 2017

Thème de réflexion : en lien avec le questionnement des membres du séminaire, quels apports de la recherche sur la laïcité et quelle application dans le milieu professionnel ?

1. Participants

Invitée : Françoise Lorcerie, IREMAM-CNRS/Aix-Marseille Université

Membres du séminaire présents :

- Valérie Guillemot, ADEF
- Magali Coupaud, ADEF
- Philip Dervis, ADEF
- Nathalie Rezzi, ADEF
- Nathalie Mikaïloff, ADEF
- Gilles Fernandez, ADEF
- Caroline Hache, ADEF

2. Projet résumé d'intervention au séminaire (FL)

Recherches sur la laïcité dans les pratiques de formation et les pratiques professionnelles :

► Ces recherches sont récentes, et elles sont clairement liées à la politisation de l'islam et du principe de laïcité à dater de la fin 1989

Avis du conseil d'Etat (novembre 1989)

Laïcité au pluriel : pluralité d'interprétations et conflits politiques, avec trois temps :

le temps où a prévalu la solution tolérante préconisée par le conseil d'Etat (1989-2003)

le changement de la loi pour faire prévaloir une laïcité imposant d'interdire les signes et tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement leur religion (2003-2013)

le temps de réélaboration d'une pédagogie de la laïcité plus accueillante à la reconnaissance des attachements des élèves (2013-aujourd'hui)

La question a fait l'objet d'approches en histoire, peu en sciences de l'éducation. Voir article ancien mais qui conserve une actualité de Françoise Lorcerie, « **Laïcité 1996. La république à l'école de l'immigration ?** » *Revue française de Pédagogie* (117), oct.-nov.-déc. 1996, p. 53-8

On distinguera, pour couvrir l'ensemble des objectifs du séminaire, deux grands courants de travaux :

les travaux empiriques descriptifs (compréhensifs), qui se proposent de décrire la complexité des situations vécues dans l'espace scolaire ;

et les travaux normatifs (philosophiques ou appliqués), qui cherchent à penser ce que devrait être la formation des élèves et/ou la formation des praticiens

► (1) **Recherches empiriques :**

- (a) touchant aux pratiques professionnelles avec les jeunes :

Thèse **Clémentine Vivarelli**, *La laïcité à l'école : Une croyance normative entre éthique de responsabilité et éthique de conviction*. Thèse sociol, 2014, U. Strasbourg. Dir Anne-Sophie Lamine,

Thèse **Benjamin Farhat**, *Les dimensions ethnoreligieuses de l'expérience scolaire. La négociation locale de l'ordre laïque dans les établissements de l'enseignement secondaire*, thèse dir. Annie Benveniste, déc 2016

Pas encore de travaux fouillés sur le premier degré (?), ni sur l'interdiction des signes religieux aux mères accompagnatrices ; sur les conflits autour de la signature de la Charte...

Les travaux décrivent essentiellement les modalités d'application de la loi de 2004 en collège et LP ; quelles difficultés rencontrent les personnels, quelles réponses ils adoptent. Ils s'occupent peu du point de vue des élèves.

Rien non plus sur la pédagogie de la laïcité : comment, en pratique, les écoles et établissements s'y prennent pour « faire partager » (ou pas) le principe, les pratiques de classe

(mais on note qqes travaux à ce sujet sur ce qui se passe en colonie de vacances, la place de la religion dans les pratiques des jeunes dans ce contexte : **Verba & Guelamine**)

- (b) Touchant aux pratiques de formation :

Thèse de **Valérie Orange**, dir Micheline Milot, UQAM (Québec) – sur la formation à la laïcité des personnels scolaires en France et au Québec – thèse en voie d'achèvement. Valérie Orange a fait son terrain français dans notre académie, elle a recueilli des observations sur l'ESPE

(cf aussi **Fabrice Dhume**, rapport pour l'ARDIS sur l'enseignement sur les discriminations dans les trois ESPE d'Ile-de-France)

► (2) **Recherches normatives**

- (a) Touchant aux pratiques professionnelles avec les jeunes :

Didactique de l'EMC, didactique de la laïcité : travaux de **Claudine Leleux** (sur la didactique de la morale) ; **Tozzi** (discussion à visée philosophie et démocratique)

NB. Abdenour Bidar, IGEN, est très présent sur ces questions dans les académies et à l'ESEN. Cependant, sa *Pédagogie de la laïcité* n'est pas à proprement parler une recherche, c'est un rapport.

- (b) Touchant aux pratiques de formation des enseignants :

Développer des compétences chez les agents scolaires : Par exemple, sur l'**islamophobie** comme objet à prendre au sérieux dans la formation des enseignants, un article de François

Lorcerie, publié in *Éducation à la diversité- Décalages, impensés, avancées*, Sous la direction de Marie-Anne Broyon, Nilima Changkakoti et Margarita Sanchez-Mazas, Paris, L'Harmattan, 2015, p.47-62.

3. Notes de séminaire

Recherche sur la laïcité dans la formation et dans les pratiques professionnelles

Révolution Française : premier seuil de laïcisation (cf. Bauberot). L'Etat en France dissocie l'église de l'Etat. Pluralité des religions que l'Etat reconnaît. Pluralité de cultes qui sont reconnus par l'Etat et l'Etat lui-même n'en tire pas son principe de souveraineté. La souveraineté appartient au peuple.

Comment l'église a vécu cette évolution (Poulat). Recherche de droit sur la laïcité.

Interrogations autour des valeurs de la République après Charlie, on parle d'une laïcité « de précaution » pour éviter d'avoir des problèmes. On préfère interdire non seulement les signes religieux mais même les propos sur la religion, car on est dans le flou. Alors que le droit n'exige pas cela

Depuis les affaires de foulards en 1989, on a vu les débats autour de la laïcité se bloquer sur l'islam perçu comme facteur de menace, ... C'est vraiment à partir de ce moment-là que l'on commence à se « réintéresser » à la laïcité.

Changement sociétal : population nombreuse issue de la migration maghrébine et subsaharienne. La Ligue de l'enseignement (cf. ouvrage de Jean Paul Martin, *Histoire de La Ligue*) opère dans ce contexte ce qu'elle appelle un « aggiornamento » sur ce que signifie la laïcité.

Rappel historique :

1981 : après des décennies de pouvoir de droite, arrivée au pouvoir du parti socialiste. Ils ont prévu une grande loi pour unifier le service public de l'éducation nationale. Il y aurait des bassins avec des établissements publics et privés dans les mêmes bassins pour harmoniser. Sans remettre en cause la Loi Debray 1959, il s'agit d'imaginer des formes de fonctionnement en commun, de mieux coordonner, dans des bassins qui formeraient à un service public unifié national. Echec politique. En 1984 Alain Savary est remercié et Chevènement devient ministre de l'éducation nationale. À partir de ce moment, la Ligue comprend que les combats laïques comme ceux qu'on a connus dans l'entre- deux guerres (contre l'école privée) sont terminés. Le but n'est plus de réduire le champ de pouvoir de l'église catholique. L'église catholique est républicaine et l'école privée restera ce qu'elle est. On ne reviendra pas sur la loi de 1905. Il lui faut modifier son discours, repenser sa philosophie de la laïcité, en revenant à la leçon de Ferry, de Jaurès, de Buisson, pour qui la laïcité était un principe émancipateur du peuple. Dès 1983, 1984 la Ligue se remet au travail sur ce que pourrait être un nouveau pacte laïque. Laïque et social. Ça veut dire qui inclurait l'islam. Les musulmans doivent trouver leur place dans notre système laïque. Dès 1989, la Ligue vote sa motion « Laïcité 2000 » : son combat sera l'inclusion de tous dans une société républicaine qui assumerait complètement sa vocation sociale.

C'est au même moment, dans les années 1980, que l'islam s'organise en France. Les familles sont installées (les grands flux migratoires datent des années 1960 et 1970), des jeunes sont

nés. Il y a une nouvelle demande d'expression musulmane qui commence à s'organiser en France. Les gens commencent à dire qu'ils sont musulmans. Tout cela s'articule. Le défi de la nouvelle laïcité c'est d'inclure les musulmans (même ceux qui se proclament musulmans). SOS racisme se monte en 1984. Plusieurs associations comme France Plus souhaitent attirer les jeunes. Pourtant les jeunes ne parviennent pas à se faire une place dans le système politique. Même à l'échelle municipale. L'islam devient dès lors attractif pour les jeunes. La Ligue de l'enseignement sent bien ces nouvelles tendances, ces nouveaux enjeux. Dans leurs milliers de structures, ils ont des animateurs musulmans, ils encadrent des jeunes musulmans et donc ils voient ce qui arrive. La transformation sociale est rapide : au milieu des années 1980, les jeunes ne se proclament pas musulmans. Fin années 1980, l'affaire du voile est symptomatique : on n'hésite plus à s'affirmer. Début des années 1990, quête de reconnaissance en tant que musulman.

Transformation dans l'identification des jeunes assez rapide. Arrivée en masse des familles années 1970. Recherche identitaire des jeunes : qui sont-ils ? Où sont-ils ? Mouvement social créé esquissé (les « marches pour l'égalité et la dignité »).

Fin 1989 : c'est la première « affaire de foulard » : à Creil, en région parisienne, trois filles arrivent au collège avec un voile. Le chef d'établissement les exclut. Lionel Jospin interroge le Conseil d'Etat, celui-ci dit que c'est permis et qu'il n'y a pas de sanction à prendre si les filles se comportent en élèves sans autre problème. Le Conseil d'Etat fait alors une distinction qui a horripilé les laïcistes. Il souligne : Neutralité des agents, neutralité des programmes, neutralité de l'Etat mais liberté pour les usagers, y compris les élèves. Révolte de 5 philosophes à partir de cette réponse. À partir de ce moment, il y a en quelque sorte « la laïcité du juge », qui s'appuie sur le droit, et la « laïcité du philosophe », qui s'appuie sur un idéal de l'autonomie de la réflexion. Et l'école ne sait pas trop où elle se positionne. Le cœur de l'école se positionnerait plutôt côté philosophe mais le juge dit ne pas sanctionner. Lionel Jospin dit qu'il faudra dialoguer vu qu'on ne peut pas sanctionner. Mais aucun parti n'a réellement expliqué la laïcité selon le droit.

Changement à partir de 2002 : la majorité parlementaire étant passée à droite, la 2^{ème} présidence Chirac s'engage dans le processus qui aboutit en 2004 au vote de la loi interdisant aux élèves le port de signes et tenues manifestant ostensiblement leur religion. La loi a relancé le débat en repolitisant de façon très forte, en associant la laïcité à l'identité nationale, avec des retombées très fortes niveau opinion publique. L'Islam est désormais perçu comme une menace pour la société. Et cette représentation s'étend dans toutes les couches de la population (sauf les musulmans, qui, eux, soulignent leur adhésion à la laïcité)

Problème : pour sortir de ce piège, il faudrait que les profs sachent ce qu'est l'islam et qu'ils soient capables d'en parler avec les élèves. Ces dernières années, l'inspection générale d'histoire a fait un effort considérable en ce sens. Elle a mis au programme l'islam (qui a pris différentes formes). Méditerranée au 12^{ème} siècle (programme de seconde, 2008). Et elle a inscrit les réalités musulmanes au programme des concours. Cette année, à l'agrégation de l'histoire, deux des quatre sujets portent sur le monde musulman. Donc dédramatiser, injecter de la connaissance du monde musulman.

A ce propos, ne pas voir l'école comme un bloc. Il y a des traditions culturelles de filière. L'histoire a mission (depuis Durkheim) d'introduire les élèves à la complexité du monde. Introduire à l'altérité.

Voir aussi l'historicité de la question. La laïcité a vu son sens varier. Lionel Jospin a validé dans sa circulaire après l'affaire de Creil la position du Conseil d'Etat, mais sans proclamer cette laïcité inclusive dans un discours clair. Après lui, la circulaire de François Bayrou sur les signes ostentatoires (1994) a dit au contraire que la tradition française imposait aux élèves la discrétion dans les signes qu'ils ou elles portent. Puis la loi du 15 mars 2004 a posé que les signes portés ostensiblement sont interdits. Puis en octobre 2014 : Najat Vallaud-Belkacem a présenté à l'Observatoire de la laïcité un nouveau discours sur la laïcité inclusive, en plaçant l'interdiction en retrait et en mettant l'accent sur le partage des valeurs.

Partage des valeurs, nouveau sens de la laïcité républicaine. Les attentats de janvier 2015, loin d'amener la ministre à réviser sa position, ont dopé son action sur la laïcité. Accélère la mise en place de l'EMC (éducation morale et civique), entré en vigueur à tous les niveaux du système (du CP à la terminale) à la rentrée 2015.

Attention à la Charte de la laïcité, préparée sous le quinquennat Sarkozy et validée par Vincent Peillon, premier ministre de l'éducation du quinquennat Hollande : elle est pleine de petites chaussettes trappes. Très normative. Véhicule des bêtises du genre « Grâce à la laïcité tu peux apprendre à penser librement ».

Sur la question des parents voilés, le Conseil d'Etat, saisi par le Défenseur des droits en 2013, a dit qu'il n'était pas possible d'imposer aux parents accompagnateurs de sorties de porter une tenue neutre. Car ce sont des bénévoles. Le ministre N.VB a pris acte de cette règle : on ne peut plus interdire aux parents voilés d'accompagner les sorties.

Recherche empirique : Clémentine Vivarelli étudie comment s'y prennent les établissements en Alsace. Reprenant l'opposition entre « éthique de la responsabilité » et « éthique de la conviction »¹ (qui vient de Weber), elle montre que, quelles que soient leurs convictions, les chefs d'établissement ont souvent tendance à être pragmatiques, par esprit de responsabilité vis-à-vis de leurs élèves croyants et de leurs familles, surtout qd ils ont des internats.

Thèse descriptive : Valérie Orange². Recherche comparative entre l'approche de la laïcité en France et au Canada.

Bibliographie

- 150^{ème} anniversaire de la ligue de l'enseignement livre écrit par Jean Paul Martin aux PUR
- Voir bibliographie proposée en amont dans le programme du séminaire

Discussion

Lien entre la laïcité et l'esprit critique.

La laïcité pour beaucoup de professionnels : c'est « *ne pas parler de la religion dans l'école* ».

Au sein d'une équipe de professionnels, il peut y avoir plusieurs discours sur la laïcité et donc c'est difficile pour les étudiants qui ont ces différents sons de cloche.

¹ La Laïcité à l'école : une croyance normative entre éthique de responsabilité et éthique de conviction par Clémentine Vivarelli.

² UQAM

Pour chercher à avoir des infos : lire le *Livret laïcité* (sur Eduscol). Il a été envoyé dans les circonscriptions et les établissements en octobre 2015. Réactualisé. La jurisprudence évolue.

L'interdiction des tenues religieuses à l'école : en réalité elle découle de l'ordre public et de la sécurité plutôt que du principe de laïcité tel que défini selon le droit. On la motive par l'idée de protéger les élèves du prosélytisme.

Mais si la laïcité autorise à parler de religion, comment s'y prendre ? Proposer des discussions ? Ouvrir des temps de parole pour permettre que les jeunes s'expriment ? Cela doit se travailler en formation, en lien avec le référentiel des compétences.

4. Fin de la séance

Un message sera envoyé à l'ensemble des membres de Néodoc pour définir le sujet du prochain séminaire.